



Attitudes et représentations linguistiques

Author(s): Dalila Morsly

Source: *La Linguistique*, Vol. 26, Fasc. 2, Linguistique et "facteurs externes"? (1990), pp. 77-86

Published by: Presses Universitaires de France

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/30247933>

Accessed: 08-04-2020 04:34 UTC

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



JSTOR

Presses Universitaires de France is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *La Linguistique*

ATTITUDES ET REPRÉSENTATIONS LINGUISTIQUES

par Dalila MORSLY

« Aucune langue n'échappe à ceux
qui l'utilisent. »

A. Rey¹.

Les locuteurs, on le sait, se forment une représentation des phénomènes linguistiques qu'ils jugent, hiérarchisent, acceptent ou rejettent (comme incorrects, vulgaires, familiers...). Cette attitude métalinguistique montre que « la conscience linguistique est structurée »² en même temps que *structurante*, dans la mesure où ces représentations influent en retour sur les comportements linguistiques. Ainsi les locuteurs algériens qui intériorisent la péjoration de leur dialecte arabe ou berbère s'efforceront dans les situations formelles de n'utiliser que l'arabe prestigieux (dit « classique » ou « moderne »).

Les études sur les attitudes et représentations des locuteurs à l'égard des langues ou des variétés de langue ont d'abord intéressé surtout les psychologues sociaux qui ont mis au point la célèbre technique du « locuteur masqué » : des paires de productions enregistrées sont soumises à des « juges » qui sont, comme l'explique Dominique Lafontaine³, « chargés d'évaluer les locuteurs sur des échelles relatives à la personnalité ou au statut social ». Dans cette perspective les différences de jugement sont considérées comme le reflet « des différences d'évaluation entre les deux variétés concer-

1. Alain Rey, Usages et jugements et prescriptions linguistiques, *Langue française*, 16, 1972, p. 4-26.

2. Mortéza Mahmoudian, *La linguistique*, Paris, Seghers, 1982, p. 174.

3. Dominique Lafontaine, *Le parti pris des mots*, Bruxelles, Mardaga, 1986.

nées » et traduisent donc la position, l'attitude des évaluateurs à l'égard de ces variétés.

L'intérêt accordé par les linguistes à ces problèmes d'attitudes et de représentation se situe dans une perspective un peu différente (cf. D. Lafontaine). Il s'est beaucoup accru et diversifié avec le développement des études sur la variation linguistique, et la réflexion autour du rapport langue/société. Il semble qu'on puisse dégager, autour de cette question, trois directions de recherche qui correspondent à trois aspects de l'activité métalinguistique des locuteurs, en la matière :

- ceux-ci jugent, évaluent leurs productions ou celles des autres,
- ils tiennent un discours sur les langues,
- ils nomment les langues et les usages linguistiques et ces dénominations qu'ils attribuent sont révélatrices de leurs attitudes.

Cette activité métalinguistique se construit par mimétisme, à partir du discours officiel dominant ou « autorisé » (pouvoir, classe sociale, enseignants, grammairiens...); elle peut aussi découler des rapports conflictuels toujours vivants ou inscrits dans une longue tradition culturelle, existant entre les différents groupes linguistiques.

1. *Conscience linguistique ou intuition du sujet parlant*

On peut considérer les enquêtes linguistiques qui recourent à l'intuition ou à la conscience linguistique des sujets parlants comme des études d'attitudes.

Dans l'enquête d'André Martinet, que l'on peut considérer comme la première enquête sociolinguistique (1941) et qui a concerné environ 400 informateurs originaires des différentes régions de France, les locuteurs sont placés, non pas en situation de production mais en situation d'évaluation. On leur demande par exemple :

Prononcez-vous de façon identique : a) *pot/peau*; b) *sotte/saute*? Si vous faites une différence, est-ce une différence de timbre ou de longueur ?

Il s'agit bien, par ces questions, comme le souligne Mahmoudian⁴, de vérifier l'existence d'une opposition phonologique ou

4. Mahmoudian, *ibid.*, p. 168.

d'en définir la nature, en recourant à l'intuition des locuteurs, c'est-à-dire en sollicitant leur sentiment linguistique. Les informateurs sont donc appelés à déterminer leur position, leur attitude à l'égard de ces oppositions.

De la même façon, Labov⁵ après avoir travaillé sur ce qu'il appelle « la différenciation du comportement objectif », entreprend d'étudier, de dégager « les réactions sociales inconscientes vis-à-vis des valeurs prises par chaque variable phonologique » (p. 182). Là aussi, il s'agit de faire entendre à un sujet des productions enregistrées et de lui demander de les classer sur une « échelle d'aptitude professionnelle ». L'intuition et la subjectivité du sujet sont sollicitées selon le procédé indirect du « locuteur masqué » pour l'évaluation des productions.

Les travaux de Peter Trudgill⁶ s'inscrivent, eux aussi, dans cette perspective. Etudiant les différents facteurs déterminant de la variation, Trudgill montre comment ces facteurs interviennent à leur tour, dans la manière dont les locuteurs évaluent leurs propres productions. Interrogée dans un dialecte norvégien, sur les raisons pour lesquelles elle utilisait la prononciation [ɛg] « egg », alors que ses frères émettaient [æɟ], une femme répondait : « It isn't done for a woman to say [æɟ] » (p. 88)⁷.

Toutes ces études d'attitudes se présentent comme un moyen de mettre en évidence, d'approcher ou d'appréhender la variation linguistique dans toute son extension : au niveau des productions linguistiques elles-mêmes et au niveau des attitudes et représentations, ce qui permet, en outre, de rendre compte de la variété des énonciations linguistiques. Par ailleurs, comme le montrent Labov et Trudgill, la prise en considération des attitudes peut aider à comprendre l'évolution et le changement linguistiques. Trudgill écrit, par exemple : « They (subjective attitudes) are important, for example in the study of linguistic change, and can often help to explain why a dialect changes when and how it does » (p. 22).

De nombreux exemples, dans différentes langues, montrent, en effet, que les phénomènes de prestige ou de non-prestige d'un usage linguistique jouent un rôle important dans le maintien, l'extension, le recul ou la disparition de cet usage. Les théories

5. W. Labov, *Sociolinguistique*, Paris, Ed. Minit, 1976.

6. Peter Trudgill, *Sociolinguistics*, London, Penguin Books, 1974.

7. Cf. D. Lafontaine qui développe longuement ces points.

du changement doivent donc prendre en considération cet autre facteur externe. On peut conclure, comme le fait D. Lafontaine, que l'étude des attitudes et des représentations présente un double intérêt pour la sociolinguistique : « L'étude des attitudes en sociolinguistique vient en quelque sorte compléter un tableau plus vaste, qui englobe la description des variations sociolinguistiques et une théorie du changement linguistique » (p. 22).

2. *Discours sur les langues*

Le discours sur les langues est un autre lieu révélateur des attitudes et représentations des locuteurs à l'égard de la langue. Ce discours qui peut être abordé tant du point de vue de son contenu que du point de vue des phénomènes d'énonciation qu'il met en place, permet de déterminer, de mettre en évidence, à la fois le statut symbolique des langues ou des variétés en usage dans une communauté donnée et la position sociale et culturelle que les locuteurs s'attribuent ou par laquelle ils se définissent, inconsciemment ou non. Nous avons là une autre occasion de saisir les rapports langue/société et plus précisément d'examiner comment un discours sur les langues se construit — est construit — pour répondre à des besoins de planification linguistique, par exemple, et comment ce discours influe, en retour, sur les pratiques et comportements linguistiques, comment l'imaginaire linguistique des locuteurs se structure à partir des discours qui sont tenus sur les langues.

Ce discours sur les langues peut être explicitement sollicité, à partir de questionnaires qui placent les locuteurs en situation de réagir à des productions, de produire des jugements sur les langues parlées ou écrites dans une communauté déterminée. Mais il peut être repéré dans de nombreuses productions discursives spontanées ou non (discours politiques, syndicaux, textes divers, journalistiques, littéraires, pédagogiques...), écrites ou orales, en particulier dans les situations conflictuelles où les langues constituent un enjeu de pouvoir. C'était le cas, en Algérie, par exemple, pendant la période coloniale et plus particulièrement au moment de l'instauration de la langue française comme langue officielle et légitime de la colonie, opération qui ne pouvait s'effectuer sans une justification de l'entreprise qui induisait nécessairement un processus de péjoration des langues des colonisés. Les manuels

de langue (préfaces) et les travaux linguistiques réalisés par des fonctionnaires de l'administration coloniale, des missionnaires, des officiers de l'armée française mais aussi par d' « éminents » universitaires abondent en formules dépréciatives à l'égard des langues des colonisés, en particulier à l'égard de leurs langues maternelles. Voici quelques exemples de ces formules⁸ :

	Modalités	Attributs	Fonction	Désignation linguistique
Arabe	vulgaire	confusion	l. du quotidien	patois
Dialectal	usuel	simplicité	≠ l. de culture	patois grossier
	parlé	pauvreté	≠ l. de civilisation	patois vulgaire
	barbaresque	sons rauques	pas de règles.	système dégradé
	beurbri	gutturaux	grammaticales	
	non écrit	bizarres		

On les trouve à peu près intégralement pour le berbère.

On voit comment ce discours qui autorisait la péjoration des langues des colonisés définissait, dans le même temps, les attitudes à adopter en face de ces langues et détournait de l'apprentissage de ces langues (c'est un fait : les Français d'Algérie n'ont appris ni l'arabe ni le berbère) et plaçait les colonisés en situation d'insécurité linguistique. En établissant et en imposant ces échelles de valeur linguistique, ces discours « autorisés » construisent l'imaginaire linguistique des deux communautés antagoniques :

- position du colonisateur : valorisation de soi ~ péjoration de l'autre,
- position du colonisé : péjoration de soi ~ valorisation de l'autre.

On a là une situation assez semblable à celle qui a été décrite pour le Canada : les groupes linguistiques minoritaires ont tendance à se soumettre aux normes et donc aux attitudes des groupes dominants.

Le discours sur les langues débouche aussi sur une entreprise de désignation/re-désignation des langues : les termes utilisés ne

8. Cf. Dalila Morsly, *Le français dans la réalité algérienne*, thèse de Doctorat d'Etat, Université Paris V-Sorbonne, 1988.

rendent pas compte de valeurs proprement linguistiques, mais ont pour fonction de « naturaliser », comme dirait Barthes, la péjoration/dévalorisation. On sait les valeurs euphoriques attachées au terme *langue*, et à l'inverse les valeurs disphoriques généralement liées aux termes de *patois*, *parler*, *dialecte*, etc. L.-J. Calvet a montré comment les connotations péjoratives du terme *dialecte* avaient définitivement pris le dessus dans le contexte colonial.

3. *La désignation des langues*

Les dénominations des langues ou des variétés sont un autre aspect de cette tendance des locuteurs à juger les faits linguistiques. Les phénomènes de désignation sont particulièrement fréquents dans les situations linguistiques caractérisées par une grande diversité des usages, diversité qui s'accompagne généralement de conflits linguistiques et identitaires.

C'est le cas de l'Algérie. La question linguistique est un des thèmes favoris de la conversation quotidienne des Algériens. Chacun s'autorise à parler du langage, s'érige en législateur de la langue.

Ceci s'accompagne d'une activité métalinguistique comparative incessante : on compare ses usages respectifs, on cherche les points communs et les différences, on évalue, on juge.

Nous avons entrepris de nous pencher un peu plus précisément sur cette activité métalinguistique en questionnant une vingtaine d'informateurs de notre entourage. La moisson est abondante.

Nous avons essayé de répondre aux questions suivantes : qui désigne ? qui ? comment ? La première question veut situer l'appartenance régionale du « juge », la seconde la variété jugée, la troisième la désignation adoptée, c'est-à-dire, en fait, le jugement porté.

Voici quelques-unes des productions obtenues :

Appartenance régionale	Variété jugée	Jugement
Oranie	algérois	[šhāb tsi-tsi] « ceux de tsi-tsi »

(Suite du tableau page ci-contre.)

Appartenance régionale	Variété jugée	Jugement
Alger	oranais	[šhāb wāh] « ceux de wah » (oui)
Alger	sétifien	[šhāb-əl-kæt-kæt] « ceux de kæt-kæt » (404 Peugeot)
Alger	tlemcénien	[šhāb-l-ʔaw-ʔaw] « ceux de ʔaw-ʔaw » (cacahuètes)

On rencontre ce genre d'appréciations à travers tout le pays et dans toutes les couches de la société. Dans notre corpus elles concernent le plus souvent les parlers citadins. Est-ce dû au fait que les parlers citadins sont mieux identifiés que les parlers ruraux plus dispersés et de ce fait plus variés encore, ou est-ce dû à nos informateurs qui sont tous citadins et qui semblent avoir du mal à concevoir des entités non citadines comme en témoignent certaines de leurs réponses : on dit cela pour « les gens de l'Est », des « Hauts Plateaux du Sud » ?

La structure de ces énoncés est le plus souvent identique : syntagme nominal constitué du substantif [šhāb] (pluriel de arabe dialectal [šāhb] « camarade », « compagnon » mais aussi « propriétaire de ») + expansion indiquant une caractéristique linguistique : [šhāb tsi-tsi] signifie littéralement « ceux qui prononcent, émettent, disent *tsi-tsi* », c'est-à-dire ceux dont le parler comporte la réalisation [ts] de /t/, réalisation qui est propre à certaines villes du Maghreb; [šhāb wāh] signifie « ceux qui disent *wāh* pour “oui” ».

Certaines de ces formules sont structurées différemment, nous le verrons un peu plus loin.

La conscience linguistique dont témoignent ces formules est d'une pertinence à faire rêver un linguiste : conscience des faits phonologiques, conscience des faits morphosyntaxiques ou lexicaux les plus pertinents. Quelques exemples empruntés à chacun des niveaux de l'analyse le montreront parfaitement.

Les zones de variation phonologique en arabe maghrébin se

situent autour des réalisations de /t/, /k/, /q/, /ʁ/ (cf. Philippe Marçais) :

- [ʃhāb tsi-tsi] : /t/ → [ts] → pour les Algérois
- [ʃhāb ʔa w- ʔaw] : /k/ → [ʔ] → pour les Tlemcéniens
- [ʃhāb l ʔahwa] : /q/ → [ʔ] → —
« le café »
- [ʃhāb ʔat-ʔat] : /q/ → [ʔ] → —
« le chat »
- [ʃhāb qalli qultslu] : /q/ → [q] → pour les Algérois
« il m'a dit, je lui ai dit »
- [ʃhāb gāl] : /q/ → [g] → pour les Oranais
« il a dit »
- [ʃhāb l gəʃ] : /q/ → [g] → pour les Sétifiens
« le lingue »
- [ʃhāb qədwa] : /ʁ/ → [q] → pour les Laghwati
« demain »

Au niveau morphosyntaxique sont retenus les diminutifs par exemple. Ceux-ci sont une des caractéristiques des parlers citadins et en particulier des parlers féminins citadins. On relève dans notre corpus de nombreux exemples qui concernent les locuteurs algérois, en particulier :

- [ʃhāb fnidzəl] « ceux de la petite tasse »;
- [ʃhāb qhiwa] « ceux du petit café »;
- [ʃhāb bniqa] « ceux du petit bonnet » (coiffe que les femmes mettent à la sortie du hammam).

La variation lexicale apparaît au niveau des appellatifs, des éléments d'assertion qui sont de bons marqueurs d'appartenance régionale, mais aussi bien entendu de nombreux autres registres (culinaires, vestimentaires, botaniques...).

- [ʃhāb niʃān] « ceux de tout droit » Oranais
- [ʃhāb wāh] « ceux de wāh » —
- [ʃhāb lalla] « ceux de lalla », appellatif pour les femmes Algérois
- [ʃhāb ʃorba beʃa] « ceux de la chorba blanche »
prononcé avec [b] assourdi, considéré comme précieux —

- [ʃhāb ēh] « ceux de eh » (oui) Algérois
- [ʃhāb ja-xo] « ceux de xo » (frère), appellatif réservé aux hommes —
- [ʃhāb ja-mo] « ceux de Mo », appellatif formé à partir du prénom masculin Mohammed —
- [ʃhāb di xuti] « ceux de dixuti », appellatif Jijéliens
- [ʃhāb ja-xaj] « ceux de xay », appellatif (frère) Tlemcéniens

On notera, enfin, pour compléter cet aperçu des formules rendant compte des attitudes des locuteurs algériens un certain nombre d'énoncés qui présentent une structure différente de celles relevées jusqu'ici et qui fonctionnent comme des espèces de reports de paroles prêtés à tels ou tels locuteurs :

- [ʃhāb dzitu/ waqtɛ] truhu /əl maʃina əntaɣ lɣamsa xīr mən ntaɣ əssəta] « ceux de : vous voilà, quand repartez-vous ? Le train de cinq heures est mieux que celui de six heures » (formule qui veut railler l'hospitalité des Blidéens par exemple -Blida-);
- [fawaʔ zit fawaʔ təmʃi] « Quand es-tu venu, quand repars-tu ? » Cette formule semblable à la précédente est prêtée aux Tlemcéniens.

On remarque d'abord que toutes ces formules stéréotypes sont d'abord des formules de désignation des sujets parlants et secondairement des modes de désignation de « parlures » ou parlars. On retrouve bien le lien étroit qui existe généralement entre l'identification communautaire et l'identification linguistique, évidente à travers le fait que les noms de langues sont souvent en même temps des désignations de peuples.

La désignation se fait souvent sur le mode persifleur comme en témoignent le recours fréquent à l'onomatopée et le report de parole qui est une manière de « singer » des modes de parlars. On voit donc se pointer ici sur le mode de la raillerie et de l'ironie le conflit linguistique et le conflit social.

Il s'agit de ridiculiser le parler de l'autre pour valoriser, par contrecoup, son propre parler, de s'identifier positivement en identifiant l'autre « négativement ».

Le jugement ne se fait pas par le recours à des arguments esthétiques ou prescriptifs — par référence à une norme auto-

risée — mais en nommant, en signalant des variantes phonologiques, lexicales ou morphosyntaxiques, ce qui témoigne de la conscience très vive des locuteurs à l'égard des faits de langue, situe les valeurs positives ou négatives attribuées à ces faits, et met en évidence le conflit. Ce conflit, on le voit, s'articule sur l'opposition ville/campagne (les variantes citadines sont constamment opposées aux variantes rurales) qui s'inscrit dans la continuité de l'opposition traditionnellement établie entre parlers nomades et parlers sédentaires, et sur l'opposition hommes/femmes.

Ces jugements linguistiques sont donc en réalité des jugements sociaux et l'on peut conclure avec D. Lafontaine :

Si les attitudes linguistiques ont donc bien un caractère social, c'est d'une part parce qu'elles se fondent sur l'identité sociale des locuteurs; c'est parce qu'elles contribuent, en retour, à asseoir l'identité sociale de celui qui exprime de telles attitudes (p. 15).